

TELEGRAMME



COPIE

TERRITOIRE NGOZI
RPT RESIDENT KITH GA

N° 41/ ~~17422~~ ORDONNANCE N° 41/66 DU 28 AVRIL FIXE PRIX
ACHAT CAFE PARCHE INDIGENE A VINGT NEUF FRANCS SOIXANTE
CENTIMES A USUMBURA STOP NGOZI VINGT HUIT FRANCS SEPTANTE
CINQ CENTIMES KAYANZA VINGT HUIT FRANCS NONANTE CENTIMES
BIRAMBI VINGT HUIT FRANCS CINQUANTE CINQ CENTIMES RUKAGU
HINGA VINGT HUIT FRANCS QUATRE VINGT CINQ CENTIMES MUMINIGO
HINGA VINGT HUIT FRANCS SEPTANTE CINQ CENTIMES RWIGURA VINGT
HUIT FRANCS QUATRE VINGT CINQ CENTIMES GISHA VINGT HUIT
FRANCS CINQUANTE CINQ CENTIMES GAKERE VINGT HUIT FRANCS
CINQUANTE CENTIMES MUKINYA VINGT HUIT FRANCS SOIXANTE CINQ
CENTIMES BUMBA VINGT NEUF FRANCS RUHINGA VINGT HUIT FRANCS
QUATRE VINGT CINQ CENTIMES STOP AMPLIATION ORDONNANCE SUIT
PREMIER COURRIER - PROGOU *E. Camacho*